



7^{ème} Congrès de l'Union Fédérale de la Santé Privée CGT



Lundi 07 au vendredi 11 octobre 2024

Lettre du congrès n° 2

LE MANDATEMENT

Ces éléments vous sont présentés à titre indicatif. Cette présentation n'a d'autre objectif que d'aider au mandatement des délégué.e.s au congrès en tenant compte de la réalité de notre champ d'intervention et de syndicalisation. Le Bureau Fédéral du 29 janvier 2024 a validé 1 délégué.e pour 150 FNI sur l'exercice 2020 clôturé, ce qui porte les mandats à 62 délégué.e.s. Il est important de préciser que la répartition des délégué.e.s s'est effectuée par département et sur le nombre de FNI versés au titre de l'année 2020.

Des objectifs pour le mandatement. Pourquoi ?

Ces objectifs se veulent être « un guide » pour les syndicats, les USD et les Coordinations Régionales qui vont préparer notre congrès. Il s'agit donc d'une démarche volontariste qui doit nous permettre lors de la tenue de notre congrès d'être à la fois le reflet de nos forces organisées et de celles et ceux qui composent le salariat de la santé privé. L'objectif est d'avoir des débats au plus près des réalités du terrain, pour analyser au mieux la situation, construire nos orientations et notre démarche CGT. Ces critères ne doivent pas être vécus comme une obligation contraignante, mais s'apprécier comme un objectif positif, nous permettant d'améliorer notre qualité de vie syndicale, la prise de responsabilités de nouvelles et nouveaux camarades dans une diversité plus grande pour, in fine, renforcer les équipes militantes dans les syndicats et territoires.

Les différents critères :

- La place des femmes 72 % des syndiqué.e.s du champ fédéral sont des femmes, tendre vers cette représentativité,
- Rajeunissement 13,7 % des syndiqué.e.s du champ fédéral ont moins de 36 ans, la mise en œuvre des orientations du 50^{ème} Congrès Confédéral visant à répondre à la double volonté :
 - aider à la prise de responsabilités de jeunes camarades,
 - anticiper le renouvellement des collectifs militants dans les organisations de la CGT,
- Participation au Congrès UFSP limitée à 3 mandats délibératifs pour être le plus représentatif et au plus près de la réalité du terrain sanitaire, social et médico-social dans chaque territoire,
- Représentation du champ de l'Union Fédérale, par CCN, métiers.

Quelques rappels :

Les syndicats qui mandatent un.e délégué.e doivent être à jour des cotisations pour les exercices : 2021 - 2022 et 2023, sauf pour les bases nouvelles (6 mois d'existence). Il est donc obligatoire que les cotisations 2023 (FNI + timbres mensuels) soient réglées au plus tard le **15 avril 2024** (pour régler ses cotisations et qu'elles soient prise en compte sur l'Etat UFSP avant congrès, nous vous conseillons de faire votre règlement par INTERNET, si vous faites en papier adresser à la Fédération (UFSP) case 538 - 263, rue de Paris - 93515 MONTREUIL), le ou la délégué.e doit être mandaté.e par son syndicat. La validation du mandatement doit être faite par le syndicat et l'USD (signature du responsable nominative et tampon obligatoire).

Pour information : le nombre de voix est calculé sur les exercices clos COGETISE : 2020 - 2021 - 2022 divisé par 30 = 1 voix

Ci-dessous, le tableau de répartition des mandats

Union Fédérale de la Santé Privée

— Tél. : 01 55 82 87 71 — Fax : 01 55 82 87 77

BOURSE DU TRAVAIL — 263, rue de Paris, 93515 MONTREUIL Cédex — Case 538

— Métro : Porte de Montreuil - e-mail : ufsp@sante.cgt.fr



Région	UD	ID_SAP	TOT FNI 2020	NBRE FNI /150	Nombre de mandat	plus 1 par reg à 0	total des mandats
ALSACE		67	Santé privée	138			
ALSACE		68	Santé privée	35			
Total ALSACE				173	1,15	1	1
AQUITAINE		24	Santé privée	258			
AQUITAINE		33	Santé privée	338			
AQUITAINE		40	Santé privée	20			
AQUITAINE		47	Santé privée	14			
AQUITAINE		64	Santé privée	14			
Total AQUITAINE				644	4,29	4	4
AUVERGNE		3	Santé privée	75			
AUVERGNE		15	Santé privée	4			
AUVERGNE		43	Santé privée	278			
AUVERGNE		63	Santé privée	215			
Total AUVERGNE				572	3,81	4	4
BASSE NORMANDIE		14	Santé privée	4			
BASSE NORMANDIE		50	Santé privée	5			
BASSE NORMANDIE		61	Santé privée	12			
Total BASSE NORMANDIE				21	0,14	0	1
BOURGOGNE		21	Santé privée	67			
BOURGOGNE		58	Santé privée	4			
BOURGOGNE		71	Santé privée	34			
BOURGOGNE		89	Santé privée	5			
Total BOURGOGNE				110	0,73	1	1
BRETAGNE		22	Santé privée	270			
BRETAGNE		29	Santé privée	202			
BRETAGNE		35	Santé privée	7			
BRETAGNE		56	Santé privée	215			
Total BRETAGNE				694	4,63	5	5
CENTRE		37	Santé privée	30			
CENTRE		41	Santé privée	42			
Total CENTRE				72	0,48	0	1
CHAMPAGNE ARDENNE		8	Santé privée	62			
CHAMPAGNE ARDENNE		51	Santé privée	73			
CHAMPAGNE ARDENNE		52	Santé privée	5			
Total CHAMPAGNE ARDENNE				140	0,93	1	1
CORSE	2A		Santé privée	33			
CORSE	2B		Santé privée	71			
Total CORSE				104	0,69	1	1
FRANCHE-COMTE		25	Santé privée	4			
FRANCHE-COMTE		39	Santé privée	2			
FRANCHE-COMTE		70	Santé privée	86			
Total FRANCHE-COMTE				92	0,61	1	1
HAUTE NORMANDIE		27	Santé privée	44			
HAUTE NORMANDIE		76	Santé privée	181			
Total HAUTE NORMANDIE				225	1,50	2	2

Région	UD	ID_SAP	TOT FNI 2020	NBRE FNI /150	Nombre de mandat	plus 1 par reg à 0	total des mandats
ILE DE FRANCE	75	Santé privée	344				
ILE DE FRANCE	77	Santé privée	149				
ILE DE FRANCE	78	Santé privée	50				
ILE DE FRANCE	91	Santé privée	29				
ILE DE FRANCE	92	Santé privée	225				
ILE DE FRANCE	93	Santé privée	57				
ILE DE FRANCE	94	Santé privée	220				
ILE DE FRANCE	95	Santé privée	241				
Total ILE DE FRANCE			1315	8,77	9		9
LANG. ROUSSILLON	11	Santé privée	130				
LANG. ROUSSILLON	30	Santé privée	24				
LANG. ROUSSILLON	34	Santé privée	359				
LANG. ROUSSILLON	48	Santé privée	11				
LANG. ROUSSILLON	66	Santé privée	129				
Total LANG. ROUSSILLON			653	4,35	4		4
LIMOUSIN	19	Santé privée	14				
LIMOUSIN	87	Santé privée	68				
Total LIMOUSIN			82	0,55	1		1
LORRAINE	54	Santé privée	80				
LORRAINE	57	Santé privée	275				
LORRAINE	88	Santé privée	11				
Total LORRAINE			366	2,44	2		2
MIDI PY	9	Santé privée	8				
MIDI PY	12	Santé privée	180				
MIDI PY	31	Santé privée	273				
MIDI PY	32	Santé privée	44				
MIDI PY	46	Santé privée	91				
MIDI PY	65	Santé privée	159				
MIDI PY	81	Santé privée	117				
MIDI PY	82	Santé privée	88				
Total MIDI PY			960	6,40	6		6
NORD PAS DE CALAIS	59	Santé privée	203				
NORD PAS DE CALAIS	62	Santé privée	194				
Total NORD PAS DE CALAIS			397	2,65	3		3
PACA	4	Santé privée	11				
PACA	5	Santé privée	15				
PACA	6	Santé privée	255				
PACA	13	Santé privée	461				
PACA	83	Santé privée	86				
PACA	84	Santé privée	97				
Total PACA			925	6,17	6		6
PAYS DE LOIRE	44	Santé privée	67				
PAYS DE LOIRE	49	Santé privée	26				
PAYS DE LOIRE	53	Santé privée	35				
PAYS DE LOIRE	72	Santé privée	47				
Total PAYS DE LOIRE			175	1,17	1		1

Région	UD	ID_SAP	TOT FNI 2020	NBRE FNI /150	Nombre de mandat	plus 1 par reg à 0	total des mandats
PICARDIE		2 Santé privée	67				
PICARDIE		60 Santé privée	77				
PICARDIE		80 Santé privée	25				
Total PICARDIE			169	1,13	1		1
POITOU CHARENTE		16 Santé privée	34				
POITOU CHARENTE		17 Santé privée	32				
POITOU CHARENTE		79 Santé privée	19				
POITOU CHARENTE		86 Santé privée	41				
Total POITOU CHARENTE			126	0,84	1		1
RHONE-ALPES		1 Santé privée	31				
RHONE-ALPES		7 Santé privée	110				
RHONE-ALPES		26 Santé privée	77				
RHONE-ALPES		38 Santé privée	46				
RHONE-ALPES		42 Santé privée	240				
RHONE-ALPES		69 Santé privée	414				
RHONE-ALPES		73 Santé privée	10				
RHONE-ALPES		74 Santé privée	20				
Total RHONE-ALPES			948	6,32	6		6
Total général			8964	59,76	60	2	62